



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER
CIRCONSCRIPTION DE LA CÔTE-DU-SUD

3 NOVEMBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, TENUE AU CENTRE DE LOISIRS, LE MARDI 3 NOVEMBRE 2020, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Marie Tanguay Diane Blais
Chantal Godin Mario Cantin

Absence motivée : Jocelyn Lapointe

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX D'OCTOBRE 2020
4. FINANCES
 - 4.1 COMPTES
 - 4.2 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS 108065-11, F20-003
 - 4.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 215 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 NOVEMBRE 2020, F20-003
5. AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU *PROJET DE RÈGLEMENT N°327 ABROGEANT D'ANCIENS RÈGLEMENTS DE LA PÉRIODE 1855 À 1976*
 - 5.2 PRIORITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET ROUTIÈRE 2021
 - 5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES (HXX-003)
6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 6.1 MANDAT D'ARPENTAGE, PROJET V20-003
 - 6.2 MANDAT D'ARPENTAGE, PROJET V18-003
 - 6.3 MANDAT À MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC. POUR CONSULTATION EN RESSOURCES HUMAINES ET EN ORGANISATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (H20-006)
 - 6.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET CONDITIONS DE SERVICE, TRANSPORT ADAPTÉ TRANSBÉLIMONT INC.
7. URBANISME
 - 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 27 OCTOBRE 2020
 - 7.2 DÉROGATION MINEURE ET PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR AVANT, 535, RUE PRINCIPALE OUEST
 - 7.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 25, RUE DES PEUPLIERS
 - 7.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 48, RUE DES PEUPLIERS
 - 7.5 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 46, RUE DES VOILIERS
 - 7.6 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, RÉNOVATION EXTÉRIEURE, 62, RUE PRINCIPALE EST
 - 7.7 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 210, BOUL. BLAIS OUEST
 - 7.8 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, LOTISSEMENT ET NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL, 101, RUE PASCAL MERCIER
 - 7.9 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'ARBRES, 139, BOUL. BLAIS EST



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

- 7.10 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'ARBRES, 3, RUE MORIN
- 7.11 NOUVELLE ÉVALUATION D'UN DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE ET PIIA, GALERIE, 10, RUE PRINCIPALE EST

- 8. CORRESPONDANCE
 - 8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PANIERS DE NOËL 2020
 - 8.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB ÉTOILE D'OR
 - 8.3 CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY, LETTRE DE REMERCIEMENT
- 9. RAPPORTS DES COMITÉS
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2020-195

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAUX D'OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux.

2020-196

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2020.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes.

2020-197

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

Fournisseurs	détails	montant
Hydro-Québec	station pompage Peupliers	820.06
	usine traitement eau	2 012.75
	poste incendie	96.56
	immeuble municipal	422.89
	éclairage public	2 489.91
	parc Jean Lesage	30.99
	pompe Fleuve	42.60
	station pompage Anse	490.17



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

	Fée des glaces	28.82	
	puits Blais Ouest	397.51	
	pompage Princ. Ouest	206.28	
	centre de loisirs	610.62	7 649.16
MRC de Montmagny	collecte sélective		2 750.35
Avantis coopérative	quincaillerie		890.40
Receveur général du Canada	DAS octobre		2 568.81
Revenu Québec	DAS octobre		6 694.77
Retraite Québec	octobre		744.00
Autobus LSBC	village vacance Valcartier		839.27
Postes Canada	envoi journal novembre		146.69
Réal Huot Inc.	réparation borne fontaine		2 269.56
Stelem (Canada)	détecteur de métal		1 006.03
R.E.M.	entretien pompe		40.01
Arpentage Côte-du-Sud	relevés quais		402.41
Tremblay Bois Mignault Lemay	dossier général	705.95	
	2 vers. première ligne	574.88	
	règ. constat infraction	2 660.18	
	droit de construire Peupliers	469.56	
	exutoire égout pluvial	7 333.94	11 744.51
Propane GRG	garage municipal		348.39
Pièces d'auto GGM	outils		164.20
MDM Publicité	Halloween		251.52
Philiat Blais & fils Inc.	pièce 0 ¾		37.44
Gestech Environnement	septembre		5 110.64
Concassés du Cap	transport ordures	7 248.77	
	roll-off	647.59	7 896.36
Distribution LC	super déglaçant		192.92
Thibault & associés	inspection camion		1 538.51
Régie L'Islet Montmagny	juillet		2 272.41
Régie gestion mat. rés. Mauricie	enfouissement septembre		3 908.99
Impressions Credo Inc.	impression journal novembre		816.30
Eurofins Environex	analyse eau potable	610.52	
	analyse eaux usées	90.55	
	puits particulier	102.33	803.40
Veolia	sonde usine eau potable		470.60
Yannick Savard	relevés divers bâtiments		1 192.50
Aerzen Canada	pièces entretien étangs		1 313.54
GSI Environnement	compost (bac brun)		2 787.98
Bell Mobilité	cellulaire loisirs, voirie		111.75
Olyvié Martineau	formation ONU		486.88
Ghislain Vézina	réparation lumières de rues		2 525.37
Citam	frais de communications		110.38
Wajax	entretien 2 génératrices	2 355.84	
	batterie, réservoir expansion	820.10	3 175.94
MRC des Etchemins	formation ONU		1 322.19
Fernand Corriveau	ménage toilette marina		825.00
Pierre Morissette	rencontre arbres		585.42
A1 Hydraulique	réparation tracteur		620.61
Formation groupe médic	service premiers répondants		196.55
Mario Cantin	Halloween		746.56
Gaétan Pascal	Halloween		495.00
Stéphane Fournier	Halloween		27.59
Marie-Eve Banville	Halloween		380.58
Mathieu Légaré	Halloween		54.01
Marie-Andrée Perron	Halloween		22.59
Ivan Ménard	transaction avec le Havre		2 555.00
Optimétal 360 Inc.	bancs		4 078.46
Service de réparation JP Inc.	location tracteur	6 898.50	
	métal	32.25	6 930.75
Arrêt Stop	essence voirie	357.25	
	essence service incendie	191.00	
	tracteur	96.00	644.25
Service incendie	octobre		1 591.00

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 94 337,55 \$

Martin Turgeon

ADOPTÉE

4.2 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS 108065-11, F20-003

Date d'ouverture :	3 novembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 novembre 2020
Montant :	215 100 \$		

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier sur Mer a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 novembre 2020, au montant de 215 100 \$;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

41 600 \$	0,65000 %	2021
42 300 \$	0,75000 %	2022
43 000 \$	0,90000 %	2023
43 700 \$	1,15000 %	2024
44 500 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,07400

Coût réel : 1,75779 %

2. CAISSE DES JARDINS DE LA MRC DE MONTMAGNY

41 600 \$	1,78100 %	2021
42 300 \$	1,78100 %	2022
43 000 \$	1,78100 %	2023
43 700 \$	1,78100 %	2024
44 500 \$	1,78100 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,78100 %

3. BANQUE ROYALE DU CANADA

41 600 \$	2,04000 %	2021
42 300 \$	2,04000 %	2022
43 000 \$	2,04000 %	2023
43 700 \$	2,04000 %	2024
44 500 \$	2,04000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,04000 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

2020-198



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 novembre 2020 au montant de 215 100 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 239. Ces billets sont émis au prix de 98,07400 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci;

Que le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer les contrats.
ADOPTÉE

4.3 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 215 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 NOVEMBRE 2020, F20-003

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Berthier sur Mer souhaite emprunter par billets pour un montant total de 215 100 \$ qui sera réalisé le 9 novembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
239	215 100 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence.

2020-199

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 novembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	41 600 \$	
2022.	42 300 \$	
2023.	43 000 \$	
2024.	43 700 \$	
2025.	44 500 \$	(à payer en 2025)
2025.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N°327 ABROGEANT D'ANCIENS RÈGLEMENTS DE LA PÉRIODE 1855 À 1976

Avis de motion est par la présente donné par Marie Tanguay qu'à une séance ultérieure du conseil municipal sera adopté le Règlement n°327 abrogeant d'anciens règlements de la période 1855 à 1976. À la demande du président d'assemblée, le secrétaire présente à l'audience le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur demande pour consultation.

2020-200

5.2 PRIORITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET ROUTIÈRE 2021



N° de résolution
ou annotation
2020-201



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

La liste des priorités locales en matière de sécurité publique a été discutée par les membres du Conseil. Les recommandations proviennent des commentaires des citoyens et de ceux des élus.

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE TRANSMETTRE à la Sureté du Québec la liste des priorités locales en matière de sécurité publique et routière pour l'année 2021;

DE PUBLIER le résumé des priorités locales dans le journal *Le Berthelais*.

ADOPTÉE

5.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES (HXX-003)

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Berthier-sur-Mer prévoit la formation de deux pompiers pour le programme Pompier 1, d'un pompier pour le programme Pompier 2, de deux pompiers pour la formation Matière dangereuse Opération et de deux pompiers pour la formation ONU au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Montmagny en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Montmagny.

ADOPTÉE

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

2020-202



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

6.1 MANDAT D'ARPENTAGE, PROJET V20-003

Arpentage en vue de la réfection en 2021 de la rue Principale Ouest entre le 415, rue Principale Ouest et la jonction avec la route 132. Des soumissions ont été demandées avec les résultats suivants :

Géomog arpentage : 9 910 \$
PG arpentage : 7 860 \$

2020-203

IL EST PROPOSÉ PAR Diane Blais, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le mandat au plus bas soumissionnaire, PG arpentage.
ADOPTÉE

6.2 MANDAT D'ARPENTAGE, PROJET V18-003

Arpentage en vue de la réfection du boul. Blais entre l'usine de traitement des eaux et la rue Guillemette. Le projet prévoit notamment l'ajout d'une piste multifonctionnelle dans l'accotement. Des soumissions ont été demandées avec les résultats suivants :

Géomog arpentage : 9 595 \$
PG arpentage : 11 320 \$

2020-204

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER le mandat au plus bas soumissionnaire, Géomog arpentage.
ADOPTÉE

6.3 MANDAT À MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC. POUR CONSULTATION EN RESSOURCES HUMAINES ET EN ORGANISATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE (H20-006)

Afin de procurer une aide professionnelle pour accompagner la direction générale dans la conception et la réalisation de divers processus et outils de travail dans le but d'assurer une gestion efficace des ressources humaines municipales et celles du Service de sécurité incendie.

2020-205

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'OCTROYER à l'entreprise Marc-André Paré un contrat, sous forme de banque d'heures, pour 150 heures au taux préférentiel de 53,33 \$/h pour un engagement total de 8 000\$ avant taxes.

ADOPTÉE

6.4 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 ET CONDITIONS DE SERVICE, TRANSPORT ADAPTÉ TRANSBÉLIMONT INC.

CONSIDÉRANT la résolution 2019-193 mandatant l'organisme TRANSBÉLIMONT INC. pour effectuer le transport adapté pour les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et de Berthier-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ont délégué leurs compétences en matière de transport adapté à la municipalité de Berthier-sur-Mer qui agit à titre de mandataire;

CONSIDÉRANT QUE le budget équilibrée 2021 a été déposé aux municipalités visées par l'entente et qu'il prévoit des dépenses d'opération de 128 871 \$;

2020-206

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE CONFIRMER le mandat de transport adapté à l'organisme délégué TRANSBÉLIMONT INC.

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2021;



N° de résolution
ou annotation

2020-207

2020-208



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

DE CONFIRMER la participation financière 2021 de la municipalité de Berthier-sur-Mer au montant de 8 642 \$;

D'ADOPTER la tarification exigée, les priorités de déplacement, l'horaire de fonctionnement et les différentes conditions de service présentées par l'organisme une communication écrite du 26 octobre 2020;

DE RECONFIRMER M. Jocelyn Lapointe, conseiller municipal, à titre de représentant au Conseil d'administration de l'organisme;

D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer à signer pour et au nom des municipalités participantes, et selon les conditions de l'entente de délégation de compétence, tous les actes et documents requis dans le cadre de ce dossier, à accepter les clauses usuelles, à négocier tous amendements requis et à signer tout autre document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

ADOPTÉ

7. URBANISME

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 27 OCTOBRE 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au Conseil le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme du 27 octobre 2020.

7.2 DÉROGATION MINEURE ET PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE EN COUR AVANT, 535, RUE PRINCIPALE OUEST

Construction d'un garage détaché en cour avant de 7,32 m X 6,71 m. Les revêtements sont de vinyle et de bardeaux similaires à la résidence principale. Le bâtiment accessoire qui était en place a été détruit par un incendie cet été.

Le projet présenté déroge au point suivant du règlement de zonage n°265 :

- Article 5.5.2 : Les garages isolés doivent être localisés dans les cours latérales et les cours arrière. Si le garage est intégré ou annexé au bâtiment principal, le garage doit respecter la marge de recul obligatoire exigée pour le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la construction ne cause pas préjudice aux propriétaires voisins puisque, avant l'incendie, un bâtiment similaire était situé au même emplacement;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation en vigueur cause préjudice au demandeur en raison de la présence du fleuve en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE la construction projetée s'harmonise avec le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande ne peut causer aucun précédent en raison de sa particularité;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme du 27 octobre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 16 octobre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCORDER la dérogation mineure, le tout tel que décrit dans les plans de Jenny Pelletier datés du 16 octobre 2020.

7.3 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 25, RUE DES PEUPLIERS



N° de résolution
ou annotation



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

Construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière de 3,66 mètres X 3,05 mètres par 3,66 mètres de hauteur. Les matériaux sont similaires au bâtiment principal, soit du fibrociment de couleur blanche.

CONSIDÉRANT QUE la superficie de terrain disponible, le type de revêtement et la végétation existante;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme le 26 octobre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2020-209

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet, le tout tel que décrit aux plans d'Isabelle Morin datés du 20 octobre 2020.

7.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 48, RUE DES PEUPLIERS

Construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière de 23,81 mètres carrés et 4,27 mètres de hauteur. Le matériau de revêtement est de type vinyle de couleur gris séquoia.

CONSIDÉRANT QUE la superficie de terrain disponible, le type de revêtement et la végétation existante;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme le 26 octobre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2020-210

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet, le tout tel que décrit aux plans de Michel Gosselin datés du 30 septembre 2020.

7.5 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 46, RUE DES VOILIERS

Construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière de 10,42 mètres carrés et 3,05 mètres de hauteur. Le matériau de revêtement est le bois peint.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme le 26 octobre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2020-211

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet, le tout tel que décrit aux plans de Chantal Deslauriers datés du 15 octobre 2020.

7.6 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, RÉNOVATION EXTÉRIEURE, 62, RUE PRINCIPALE EST

Modification de la couleur extérieure du bâtiment principal de blanc à jaune pâle et conservation du revêtement de masonite existant.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT la trame patrimoniale que l'on retrouve sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme le 26 octobre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2020-212

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution
ou annotation

2020-213

2020-214

2020-215



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

D'AUTORISER le projet, le tout tel que décrit aux plans de Carol-Anne Lefrançois datés du 16 octobre 2020.

7.7 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 210, BOUL. BLAIS OUEST

Construction d'un bâtiment accessoire en cour arrière de 4,88 mètres par 2,44 mètres et 3,05 mètres de hauteur.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT la démolition de la remise existante;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme le 26 octobre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet, le tout tel que décrit aux plans de Michel Breton datés du 7 octobre 2020.

7.8 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, LOTISSEMENT ET NOUVEAU BÂTIMENT PRINCIPAL, 101, RUE PASCAL MERCIER

Division du lot 5 933 190 afin de créer un nouveau lot constructible de 752,4 m² et implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale avec garage attaché de 13,41 mètres par 8,64 mètres. Le projet est situé en zone inondable et le propriétaire s'engage à respecter toutes les normes en vigueur.

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté s'harmonise bien avec les bâtiments adjacents;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme le 26 octobre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet.

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet de lotissement et de construction, le tout tel que décrits aux plans d'Éric Boulanger Gaudreau datés du 8 octobre 2020 et au plan projet de lotissement de Marc-André Boucher, a.g. daté du 6 octobre 2020, minute #1138.

7.9 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'ARBRES, 139, BOUL. BLAIS EST

Demande pour l'abattage de 6 arbres qui sont situés en cour avant latérale.

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme le 26 octobre dernier et qu'il recommande l'acceptation du projet avec la condition suivante :

- Que trois nouveaux arbres feuillus, d'un diamètre de 3 centimètres à la plantation soient replantés en cour avant latérale.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet, le tout tel que décrit aux plans de Florent Boucher datés du 15 octobre 2020.

7.10 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'ARBRES, 3, RUE MORIN

Demande pour l'abattage de 13 arbres sur la propriété en cour latérale, le long du boulevard Blais.

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas l'ensemble des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT l'emplacement central du terrain au sein de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les arbres ne semblent pas malades ou morts;



N° de résolution
ou annotation

2020-216

2020-217

2020-218



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'urbanisme le 28 juillet dernier et qu'il refuse le projet tel que présenté en formulant la recommandation suivante :

- Que la coupe de plus ou moins cinq arbres puisse être autorisée pour dégager la cour latérale et le tout doit être validé sur le terrain avec l'inspecteur municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER la coupe de certains arbres selon la recommandation du CCU et à la suite de l'approbation de l'inspecteur municipal.

7.11 NOUVELLE ÉVALUATION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE ET PIIA, GALERIE, 10, RUE PRINCIPALE EST

Il s'agit d'un projet de reconstruction d'une galerie dérogoire en cour avant qui a été faite sans permis. La construction a perdu ses droits acquis.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été réalisé sans demande préalable de permis;

CONSIDÉRANT l'avis public publié le 19 juin 2020;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-133 du 13 juillet 2020 et les recommandations du CCU du 1^{er} juillet qui exigeaient différentes modifications à la nouvelle galerie dérogoire soit :

- Que la profondeur maximale de la galerie soit de 1,5 mètre;
- Que l'allée de ciment désaffectée, qui se retrouve sous ladite galerie en cour avant, soit retirée ou recouverte de terre et de gazon;
- Que le garde-corps et que le dessous de la galerie soit réalisé entièrement en bois.

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait causer une problématique lorsque de la machinerie du déneigeur devra circuler lors de la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le refus du projet pourrait causer préjudice au propriétaire pour l'évacuation en cas d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau projet a été présenté au CCU le 26 octobre dernier et que celui-ci recommande à l'unanimité de refuser le projet tel que présenté sous l'aspect de la profondeur de ladite galerie.

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ANNULER la résolution 2020-133;

D'AUTORISER le projet révisé décrit sur le plan de Pierre-André Boulet daté du 22 octobre, conditionnellement à ce que la profondeur de la galerie soit ajustée à 72 pouces (6 pieds) au lieu des 88 pouces qui sont inscrits aux plans.

ADOPTÉE

8. CORRESPONDANCE

8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PANIERS DE NOËL 2020

En raison de la crise de la COVID-19, il n'y aura pas de cueillette de denrées non périssables cette année, mais l'organisation utilisera les dons en argent pour acheter les denrées essentielles. La responsable sollicite l'appui de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
DE VERSER une contribution de 600 \$ à la Fabrique de Berthier-sur-Mer pour les Paniers de Noël 2020.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2020-219

2020-220



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Berthier-sur-Mer

8.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CLUB ÉTOILE D'OR

Le Club Étoile d'Or de Berthier-sur-Mer sollicite la Municipalité pour une aide financière pour ses activités. La maison Lambert-Bélanger exige, en entretien général, pour les taxes, les assurances et le chauffage, des frais annuels d'environ 15 000 \$. Le club offre des services aux aînés de la Municipalité lors de différentes activités sociales, culturelles et récréatives.

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCORDER une subvention de 1 500 \$ au Club Étoile d'Or pour l'année 2021;

DE PROCÉDER, au bénéfice de l'organisme, au déneigement d'une partie du stationnement de la maison Lambert-Bélanger pour l'hiver 2020-2021.

ADOPTÉE

8.3 CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES DE MONTMAGNY, LETTRE DE REMERCIEMENT

Le comité organisateur de l'évènement tient à remercier le conseil municipal pour sa contribution au programme de bourses.

9. RAPPORTS DES COMITÉS

- Le conseiller Mario Cantin remercie chaleureusement les membres du comités organisateurs, les commanditaires, la Municipalité et ses employés pour leur collaboration au succès de l'activité de l'Halloween 2020.

10. PÉRIODE DE QUESTION

- La présidente de la Corporation touristique demande l'orientation de la Municipalité par rapport à l'embauche d'une ressource commune pour la poursuite des activités de la Corporation et l'organisation d'évènements majeurs, comme les célébrations du 350^e. Monsieur le maire répond que la situation de la COVID-19 a beaucoup changé le contexte, que des discussions sont en cour avec l'administration de la marina et que nous étudierons la question au début 2021.

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 20 h 15.

Président :

Secrétaire d'assemblée :